



Maisons-Alfort, le 17 juillet 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'extension d'usage mineur de la préparation phytopharmaceutique LUSTY

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 4 mai 2007 d'un dossier déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S. de demande d'extension d'usage mineur pour la préparation **LUSTY**.

Conformément aux articles L.253, R.253 et suivants du code rural, l'avis de l'Afssa relatif à l'évaluation des demandes d'extension d'usage mineur de produits phytopharmaceutiques est requis.

Après examen de la demande par la Direction du végétal et de l'environnement, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'IDENTITE DE LA PREPARATION

La préparation LUSTY est un insecticide composé de 50 g/L de lufénuron, se présentant sous la forme d'un Concentré Emulsifiable (EC).

Le lufénuron est une substance en cours de réévaluation européenne.

Cette préparation dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM n° 2000014). Les usages autorisés (cultures et doses d'emploi annuelles) pour la préparation LUSTY sont les suivants :

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications
CHRYSANTHEM * TRAIT. PARTIES AERIENNES * THRIPS		
CULTURES FLORALES DIVERSES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * THRIPS		
GLAIEUL * TRAIT. PARTIES AERIENNES * THRIPS		
HORTENSIA * TRAIT. PARTIES AERIENNES * THRIPS	0,3 L/hL	3
OEILLET * TRAIT. PARTIES AERIENNES * THRIPS		
ROSIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES *		
THRIPS		

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

La demande porte sur un transfert d'usage d'un produit strictement identique FUORO (AMM n° 9700-429) déjà autorisé pour l'usage suivant :

Usage	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications
Arbres et arbustes d'ornement *traitement des parties aériennes* ravageurs divers (Thrips)	0,3 L/hL	3

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La comparaison des compositions intégrales entre les préparations FUORO et LUSTY ayant révélé la stricte identité des deux produits, l'usage suivant est acceptable pour la préparation LUSTY :

Usage	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications
Arbres et arbustes d'ornement *traitement des parties aériennes* ravageurs divers (Thrips)	0,3 L/hL	3

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'extension d'usage mineur n° 2007-2316 de la préparation LUSTY (AMM n°2000014) dans les conditions d'emploi précisées sur l'étiquette.

Pascale BRIAND